



[INSERER LE NOM DU FONDS/PROGRAMME CONJOINT]
RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME¹

<p>Titre du Programme & Référence du projet</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du Programme: Autonomisation des femmes affectées par les conflits pour la reconstruction communautaire et la consolidation de la paix• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>): PBF/CAF-A-1• Numéro de référence du Projet/MPTF Office: CAF6G103-UJA02	<p>Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²</p> <p>(<i>le cas échéant</i>)</p> <p>Localité : RCA,</p> <p>Thème(s) : Promotion de la Bonne Gouvernance et l'Etat de droits</p>
<p>Organisations participantes</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</i>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales. Ministère des Affaires Sociales de la Solidarité Nationale, et de la Promotion du Genre, Comité International des Femmes Africaines pour le Développement Association pour le Bien Etre Familial
<p>Budget du Programme/Projet (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds: 1,192,567 USD</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution de(s) agence(s):</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none">• (<i>le cas échéant</i>) <p>Autres Contributions [donateur(s)]:</p> <ul style="list-style-type: none">• (<i>le cas échéant</i>) <p>TOTAL:</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois): 18 mois</p> <p>Date de démarrage³ (dd.mm.yyyy): 08 janvier 2009</p> <p>Date de clôture: 30 juin 2010</p> <p>Date de clôture opérationnelle⁴: 30 Septembre 2012</p> <p>Date prévisionnelle de clôture financière 30 juin 2010</p>

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUD.

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Evaluation finale du Programme/Projet

Evaluation accomplie

Oui Non Date : dd.mm.yyyy)

Rapport d'Evaluation – ci-joint

Oui Non

Soumis par:

o Nom: **Thérèse ZEBA**

Titre: Représentante Résidente de UNFPA

o

o Organisation participante (“Lead Agency”):

o Information de contact: Avenue Abdel Gamal

NASSER : BP : 872-Bangui –RCA-Tél :

(+236) 21 61 41 08 67/(236) 21 6141

25/(+236) 21 61 19 77

RAPPORT FINAL DU PROGRAMME

I. OBJECTIF

a. *Fournir une brève introduction au programme / projet (un paragraphe).*

Les conflits militaro politiques des années 2002 à 2007 ont eu des conséquences néfastes sur les populations des préfectures théâtres de conflits entraînant ainsi des déplacements massifs de ces populations avec comme corollaire, perte de biens, destruction des infrastructures sociales de base, des veufs, des femmes et filles victimes de violences basées sur le Genre etc. Le projet autonomisation des femmes a été conçu dans l'optique de renforcer le rôle des femmes affectées par les conflits au sein de leurs familles et de leurs communautés et de promouvoir leur réhabilitation socioéconomique en vue de leur participation effective aux actions de reconstruction communautaire et de consolidation de la paix en RCA. Il s'inscrit également dans le cadre de l'application de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité qui reconnaît les conséquences des conflits sur les femmes et recommande la prise en compte de leurs besoins et leur participation dans les efforts de promotion et de consolidation de la paix. Il est mis en œuvre dans les préfectures de l'Ouham et l'Ouham Pendé, pour appuyer les femmes affectées par les conflits, à savoir les veuves, les déplacées, les retournées/rapatriées, les victimes de violences basées sur le genre, les femmes et filles vivant avec ou affectées par le VIH, les femmes et les filles de la rue, les filles-mères, pour relancer les initiatives d'autopromotion ou activités génératrices de revenus le projet devrait permettre, en 2010, à au moins 200 femmes affectées par les conflits de réaliser des revenus stables et de participer aux activités de promotion de Santé de la Reproduction (SR), de lutte contre le VIH et SIDA et des Violences Basées sur le Genre (GBV), ainsi que de la consolidation de la paix.

- *Fournir une liste des principaux extrants (outputs) et résultats (outcomes) du programme tels qu'indiqué dans le document du programme.*
- **Extrants et activités clés**

A terme, ce projet devrait parvenir aux résultats suivants : (a) 50 groupements de femmes dirigent des unités de production opérationnelle ; (b) Au moins 95 % des membres des associations/groupements bénéficiaires utilisent les services des formations sanitaires et sont sensibilisés sur le VIH & SIDA et les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (c) Au moins 95 % des femmes membres des associations/groupements participent aux activités de consolidation de la paix ; (d) Les activités de suivi et évaluation du projet sont renforcées.

La stratégie du projet a été traduite dans les activités ci-après : (i) Organisation d'un atelier d'orientation des parties prenantes pour la mise en œuvre du projet ; (ii) Plaidoyer pour l'implication des leaders communautaires ; (iii) Organisation des femmes en groupements/groupements féminins ; (iv) Mise en place des activités génératrices de revenus pour les groupements féminins ; (v) Formation en santé de la reproduction, en prévention du VIH/GBV et Genre et Développement et (vi) Education à la paix/Consolidation de la Paix.

b. *Expliquer le lien entre le programme et le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) guidant les opérations du Fonds*

Ce projet entre dans le domaine prioritaire du PBF relatif au « Pôles de développement et réactualisation des communautés ».

- *Lister les partenaires d'exécution et les parties prenantes primaires, y compris les bénéficiaires principaux*

(i) la mise en œuvre et le suivi/encadrement des groupements a été assurée par trois (03) ONG nationales :

- ✓ Le Comité International des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD), dans l'encadrement des associations/groupements de femmes autour des activités génératrices de revenus.
- ✓ L'Association Centrafricaine pour le Bien-Etre Familial (ACABEF), pour la de formation et de suivi en santé de la reproduction, VIH et les GBV.
- ✓ L'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) pour la mobilisation sociale, sur le plaidoyer et la sensibilisation sur la consolidation de la paix, le droit de la femme, l'entrepreneuriat féminin et l'andragogie.
- ✓ Les structures décentralisées du ministère de la famille, des affaires sociales et de la solidarité nationale (MFASSN) pour le suivi et l'encadrement afin de pérenniser les acquis à l'horizon moyen terme et à long terme de l'intégrer dans la gestion globale du système actuel.

Les principaux bénéficiaires sont les groupements féminins des deux préfectures ayant des activités génératrices de revenus et bénéficiant dans le cadre de projet de renforcement de capacité et d'encadrement.

II. EVALUATION DU PROGRAMME/ RESULTATS DU PROJET

- a. *Indiquer les principaux résultats obtenus et expliquer tout écart dans l'atteinte des résultats par rapport à ceux initialement prévus.*

La mise en œuvre du projet a permis d'obtenir les résultats suivants en 2010 :

Résultat 1 : Au moins 200 femmes affectées par les conflits réalisent des activités génératrices de revenus sous l'encadrement des associations/groupements féminins.

- ✓ Dans la sous-préfecture de Kabo, les activités génératrices de revenus, les tontines et de micro-crédits et relations avec les institutions financières se sont développées suite au renforcement de capacité en gestion de groupement de 31 femmes responsables des associations et groupements
- ✓ Diverses activités génératrices de revenus à savoir : maraichage, Saponification, Agriculture avec ou sans attelage, Restauration, Pisciculture, Transformation de poisson, Production d'huile d'arachide, couture et tricotage, transformation de manioc ou de mil, transport de divers produits (pousse-pousse), ont été développés suite à l'utilisation des différents kits de productions distribués à 114 groupements/associations composés de 3794 membres dont 3776 femmes et 318 hommes dans les sous-préfectures de Bossangoa, à Bozoum et à Kabo.
- ✓ Des micro crédits d'un montant total de 47,555,500 F CFA soit USD 95,111 ont été octroyés à 64 groupements/associations féminins dont 24 dans l'Ouham-Pendé et 51 dans l'Ouham.
- ✓ 4 missions de supervision et de suivi ont été réalisées et ont permis non seulement d'identifier les goulots d'étranglement au niveau d'utilisation des kits de production et des micro-crédits, mais aussi

de sensibiliser les autorités locales sur leur implication dans le suivi des activités du projet, notamment le remboursement des micro-crédits.

Résultats 2 : Au moins 200 femmes des associations et groupements féminins appuient des femmes affectées par les conflits pour des actions de santé de la reproduction et de prévention des GBV.

- ✓ Les connaissances des populations en santé de la reproduction, la prévention du VIH et SIDA et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ont été améliorées suite au renforcement de capacité de 229 femmes membres des association/groupements féminins lesquels membres se sont comportés en pairs éducateurs dans les trois sous-préfectures.
- ✓ Une caisse de solidarité et d'entraide a vu le jour à Bocaranga permettant ainsi aux membres des associations/groupements féminins bénéficiaires de satisfaire leurs besoins sociaux et économiques de base tels que la prise en charge des soins de santé, l'éducation des enfants, le soutien aux funérailles, etc. par la pérennisation des microcrédits.

Résultat 3 : Au moins 200 femmes des associations et groupements féminins des zones d'intervention du projet participent aux activités de mobilisation et de sensibilisation sur la consolidation de la paix.

- ✓ 1.216 personnes (658 dans l'Ouham-Pendé et 558 dans l'Ouham) ont bénéficié de ces campagnes de plaidoyer et de sensibilisation en vue de l'implication des femmes dans les instances de prise de décision et leur participation aux activités de consolidation de la paix.
- ✓ En dehors des manifestations culturelles sur la paix et le concours sur les initiatives/interventions visant la consolidation de la paix qui n'ont pas été mises en œuvre, la quasi-totalité des activités sous ce résultat ont été réalisées.

b. Indiquer la manière dont les extrants (outputs) obtenus ont contribué à la réalisation des résultats et expliquer tout écart dans les contributions aux résultats par rapport à celles initialement prévues. Signaler toute modification institutionnelle et/ou de comportement parmi les bénéficiaires au niveau des résultats.

Au vu des résultats obtenus après la mise en œuvre du projet, il ressort que les objectifs de manière globale ont été atteints. Les écarts observés dans un sens ou dans l'autre montrent la suffisance que les activités de suivi et d'évaluation qui étaient programmées et réalisées ont eu un impact positif. On ne peut parler de modification institutionnelle dans ce cadre mais plutôt de changement tangible observé au sein des populations bénéficiaires. Ces résultats sont le fruit d'une appropriation par la population favorisée par l'implication des autorités locales et communales dans les activités.

c. Expliquer la contribution globale du programme au Cadre de planification stratégique ou d'autres documents stratégiques pertinents, par exemple: OMD, priorités nationales, les résultats de l'UNDAF, etc.

La mise en œuvre du projet Autonomisation des Femmes a permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et des membres de leurs familles. Les ressources dégagées par les AGR sont utilisées pour la scolarisation des enfants, la satisfaction des besoins essentiels de la famille (alimentation, soins, habillement et équipement ou entretien des maisons). Sur le plan communautaire, les marchés locaux sont ravitaillés en permanence en produits agro pastoraux et, artisanaux par les groupements bénéficiaires.

Dans le domaine de consolidation de la paix il faut noter que les groupements dans le cadre de leur fonctionnement constituent désormais des cadres d'échanges de connaissances, de partage d'informations entre les membres contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la sécurité de la localité. Face à cela, les autorités administratives ont mis à la disposition du projet, des espaces pour la construction des caisses de

solidarité en vue de la sécurisation de ces fonds.

- *Expliquer la contribution des partenaires et collaborateurs principaux, ainsi que leur impact dans l'accomplissement des résultats.*

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille, responsable de la mise en œuvre du projet a mis en place une structure de coordination et de suivi dit « Comité de pilotage » par l'arrêté N°003/MASSNF/DIR.CAB/-09 du 19 février 2009. Il est composé outre le personnel dudit Ministère, de celui de l'UNFPA, des ONG nationales et internationales. Malgré le non respect de la régularité des réunions, ce comité par d'autres mécanismes de concertation a pu coordonner et suivre les activités du projet. L'UNFPA assure l'exécution financière du projet sur la base des requêtes des ONG partenaires de mise en œuvre (CIFAD, ACABEF, OFCA).

Le suivi des activités du projet est assuré à travers des réunions techniques auxquelles participent l'UNFPA (Assistant au Représentant, Chargé de Programme, Consultante en Genre, Assistant Administratif et Financier), Direction Générale de la Promotion de la Femme (Directrice Générale, Directeur des Programmes et Projets de la Femme) et les représentants des ONG partenaires de mise en œuvre. En plus des réunions, des missions de terrain ont été effectuées pour s'assurer de la bonne marche du projet.

- (ii) *Qui ont été les bénéficiaires principaux et comment ont ils été engagés dans la mise en œuvre du programme/projet? Fournir pourcentages/nombre de groupes de bénéficiaires, le cas échéant. La mise en œuvre et le suivi/encadrement des groupements a été assurée par trois (03) ONG nationales :*

- ✓ Le Comité International des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD), dans l'encadrement des associations/groupements de femmes autour des activités génératrices de revenus
- ✓ L'Association Centrafricaine pour le Bien-Etre Familial (ACABEF), pour la formation et suivi en santé de la reproduction, VIH et les GBV.
- ✓ L'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) pour la mobilisation sociale, sur le plaidoyer et la sensibilisation sur la consolidation de la paix, le droit de la femme, l'entreprenariat féminin et l'andragogie.
- ✓ Les structures décentralisées du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale (MFASSN) pour le suivi et l'encadrement afin de pérenniser les acquis à l'horizon moyen terme et à long terme de l'intégrer dans la gestion globale du système actuel.

Les principaux bénéficiaires sont les groupements féminins des deux préfectures ayant des activités génératrices de revenus et bénéficiant dans le cadre de projet de renforcement de capacités et d'encadrement.

- d. *Souligner la contribution du programme sur les questions transversales pertinentes pour les résultats rapportés.*

Le projet a contribué au renforcement des connaissances de plus de 200 Leaders communautaires des autorités administratives et locales ainsi que des staffs des Ministères des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, et de la Promotion du Genre, du Ministère de la Justice et de celui de la Santé en matière de la prévention des violence basées sur le genre, du VIH et SIDA, de la culture de la paix, et de la promotion de Droit de reproduction des femmes et des droits humains. Environ 2000 membres des personnes ont été sensibilisés par les femmes des groupements appuyées par l'OFCA sur les enjeux de la culture de la Paix, le rôles des femmes dans la consolidation de la Paix.

- e. *Est-ce que le financement fourni par le MPTF/JP au programme a joué un rôle catalyseur pour attirer du financement ou d'autres ressources provenant d'autres donateurs? Si c'est le cas, veuillez donner des précisions.*

Pendant la période de la mise en œuvre du projet, celui n'a bénéficié que de l'appui financier du PBF géré par l'UNFPA. Galvanisé par les résultats obtenus et dans le souci de pérenniser les acquis du projet du au fait que les groupements participent de plus en plus aux efforts de développement de leur localité, il a été recommandé à l'UNFPA de prendre la relève sur ses ressources propres et sur celles générées par les AGR des groupements.

- f. *Fournir une évaluation du programme/projet basé sur des indicateurs de performance tels qu'indiqués sur le document du programme en utilisant le modèle de la section IV, le cas échéant.*

III. EVALUATION ET LEÇONS APPRISES

- a. *Fournir des détails sur les évaluations ou études éventuelles menées dans le cadre du programme et indiquer comment ils ont été utilisés au cours de la mise en œuvre du programme. Y a-t-il eu une évaluation finale du projet et quelles sont les principales conclusions? Le cas échéant, fournir les raisons pour lesquelles aucune évaluation du programme n'a pas encore été effectuée.*
- b. *Expliquer, le cas échéant, les défis confrontés tels que des retards dans l'exécution du programme, et la nature des contraintes comme les modalités de gestion, ressources humaines, ainsi que les mesures prises pour les atténuer, et indiquer comment tels défis et/ou actions ont affecté à la réalisation de l'ensemble des résultats.*
- La réalisation de ce projet s'est déroulée dans un contexte quelque peu difficile, marqué essentiellement par la persistance de l'insécurité avec pour corollaire les multiples déplacements des populations bénéficiaires. Dans ces conditions, il était impossible de couvrir toutes les communes des zones du projet d'une part, et, d'autre part d'organiser les missions de suivi régulièrement afin d'encadrer les groupements et procéder au recouvrement des crédits. Ces contraintes n'ont pas permis de réaliser toutes les activités dans le délai initial du contrat, d'où la nécessité d'un avenant de 6 mois au contrat.
 - La mise en œuvre du projet a connu aussi d'autres difficultés comme l'absence d'institutions financières dans les zones du projet pour sécuriser la gestion des microcrédits, le détournement des crédits remboursés par les chefs de secteurs sociaux, le refus de rembourser les crédits et mauvaise gestion des kits par certains responsables des associations et groupements qui ont vendu certains matériels et équipements ou les à louer aux membres des groupements.
 - A cela s'ajoutent la non maîtrise des règles et procédures de gestion par les partenaires de mise en œuvre que sont les ONG nationales, la confusion dans l'esprit des populations qui pensent que le matériel et les microcrédits sont des dons destinés aux échéances électorales en cours.
 - Initialement prévue pour une période de 12 mois, la mise en œuvre du projet a montré que la durée était courte. Une prolongation du délai de mise en œuvre a été accordée pour exécuter les activités et atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés portent essentiellement sur les points suivants :

- ✓ Il est pratiquement difficile d'octroyer des microcrédits et espérer des remboursements satisfaisants qui respectent les échéances dans un contexte où les populations bénéficiaires sont non seulement habituées à l'état providence, mais aussi ont perdu toutes les bases de leur production devant leur permettre d'honorer à temps réel leurs engagements.
- ✓ Lors de la formulation des projets de consolidation de la paix, les chronogrammes n'ont pas suffisamment tenu compte de la cohérence des besoins réels ressentis par les populations bénéficiaires pour garantir la pérennité des actions par un processus suffisamment participatif et inclusif.
- ✓ La détermination de la durée du projet n'a pas pris en compte des éléments tels que le respect des normes et procédures administratives du SNU : l'appel d'offres, les délais de soumission, l'analyse des offres, l'approbation par le Comité local des contrats, biens et services, la notification de l'attribution des marchés, les formalités de mise en place des garanties bancaires, la signature des contrats et le début proprement dit d'exécution des travaux.
- ✓ L'absence d'acteurs locaux capables de fournir les biens et services entraîne l'appel à des entreprises étrangères généralement chères, qui emploient une main d'œuvre étrangère; ce qui ne contribue pas à l'atteinte de l'objectif de relèvement communautaire.
- ✓ Un minimum de ressources tant humaines que financières est nécessaire pour assurer le suivi des activités entre la période de clôture opérationnelle et la clôture financière.

c. *Indiquer les leçons apprises principales qui faciliteraient la conception et la mise en œuvre future de programmes, y compris les questions liées aux modalités de gestion, ressources humaines, ressources, etc.*

La micro évaluation réalisée dans le cadre du projet a permis d'orienter les actions vers la satisfaction des besoins réels des bénéficiaires directs du projet mais aussi le développement de collaboration et de synergie avec les partenaires au développement œuvrant dans les zones d'intervention et de coordonner les activités, d'éviter les doublons et d'assurer un minimum de suivi et d'accès aux conseils et interventions des autres structures pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, la collaboration avec les autorités locales et les leaders communautaires et leur implication ont permis d'obtenir l'adhésion de la communauté qui a soutenu du bout en bout la mise en œuvre du projet sur le terrain.

Toutefois, la faiblesse de ressources affectées pour le suivi des activités du projet sur le terrain a joué négativement sur l'atteinte des résultats. Pour cela il faudrait dorénavant prévoir des ressources conséquentes pour le suivi des activités étant donné que les structures communautaires de pérennisation n'ont été créées qu'à la fin du projet

IV. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification	Commentaires éventuels
Résultat 1 : Mise en place des activités génératrices de							
Résultat 1.1 : Les associations et groupements féminins sont recensés et leurs capacités d'organisation et de gestion des AGR analysées	Indicateur 1.1.1 : Nombre des associations et groupements féminins recensés	Non Disponible	300	350	Forte propension des populations à vivre en communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la micro-évaluation • Rapport de validation du Rapport de la micro-évaluation par le comité de pilotage • Rapport de mission du CIFAD de la collecte des données 	
	Indicateur 1.1.2 : Nombre des associations et groupements féminins viables	Non Disponible	Non disponible	114	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation du rapport de la micro-évaluation par le comité de pilotage 	
	Indicateur 1.1.3 : Base de données disponible	Non Disponible	1	1	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données sur les associations et groupements féminins 	
Résultat 1.2 : Au moins 200 leaders des associations et groupements identifiés sont formés sur l'organisation des associations et groupements, la gestion des AGR	Indicateur 1.2.1 : Nombre de modules de formation en AGR prenant en compte les recommandations de la micro-évaluation élaborés	Non Disponible	Non disponible	6	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de formation 	
	Indicateur 1.2.2						
	Indicateur 1.2.3						
Résultat 1.3 :	Indicateur 1.3.1						
	Indicateur 1.3.2 : Nombre de leaders des associations et	Non Disponible	Non disponible	200	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de mission de formation du CIFAD 	

	groupements féminins formés						
	Indicateur 1.3.3						
Résultat 2 : Formation/Sensibilisation sur la SR y compris le VIH et SIDA et les GBV							
Résultat 2.1 : Les membres des associations et groupements féminins sont formés sur la CCC en matière de Santé de la Reproduction, y compris la lute contre le VIH et SIDA, la prévention des GBV	Indicateur 2.1.1 : Nombre des associations et groupements de femmes formés/sensibilisés en CCC en matière de SR et de GBV	Non Disponible	Non disponible	114	Non applicable	• Rapport mission de formation de l'ACABEF	
	Indicateur 2.1.2						
	Indicateur 2.1.3	Non Disponible	Non disponible	114	Non applicable	• Rapport mission de formation de l'ACABEF	
Résultat 2.2	Indicateur 2.2.1						
	Indicateur 2.2.2						
	Indicateur 2.2.3						
Résultat 2.3	Indicateur2.3.1						
	Indicateur2.3.2						
	Indicateur2.3.3						
Résultat 3 :							
Résultat 3.1	Indicateur3.1.1						
	Indicateur3.1.1						
	Indicateur3.1.1						
Résultat 3.2	Indicateur3.2.1						

	Indicateur3.2.2						
	Indicateur3.2.3						
Résultat 3.3	Indicateur3.3.1						
	Indicateur3.3.2						
	Indicateur3.3.3						